

Séance du 15 mai 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande de crédit de CHF 6'314'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places située rue de la Valsainte 3-5 comprenant du mobilier et des équipements mobiles (2025/P12)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 12/2025, du 17 mars 2025, concernant la « Demande de crédit de CHF 6'314'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places située rue de la Valsainte 3-5 comprenant du mobilier et des équipements mobiles »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter le préavis municipal N° 12/2025 tel qu'amendé ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 5'949'000.— pour l'achat d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places, sis rue de la Valsainte 3-5, parcelle N° 726 ;
3. **d'autoriser la Municipalité à signer un acte de vente conditionnelle subordonnée à l'octroi d'un permis de construire définitif et exécutoire pour le dossier d'enquête complémentaire CAMAC 235080 et à l'inscription de l'affectation des locaux acquis comme espace d'accueil préscolaire dans le règlement de la PPE à constituer et à la fourniture par la venderesse d'un contrat de crédit de construction consolidé établi en bonne et due forme ;**
4. d'affecter cette acquisition au patrimoine administratif ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 290'000.— pour l'achat de mobilier et équipement « mobile » et les logiciels et équipements informatiques pour l'aménagement de la structure d'accueil ;
6. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 75'000.— pour financer les ressources externes ;
7. de financer ces investissements par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
8. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
9. de prélever CHF 173'165.80 sur le compte 9282.70 « Fonds de réserve pour création nouvelles garderies » en compensation des dépenses pour l'acquisition de 2 étages équipés pour l'exploitation d'une garderie de 44 places ;

- 2 -

10. de prélever CHF 7'997.25 sur le compte 9282.701.01 « Fonds de réserve pour travaux à réaliser au sein des garderies communales veveysannes » en compensation des dépenses pour l'achat de mobilier et équipement « mobile » pour l'aménagement de la future structure d'accueil ;
11. de prélever CHF 52'073.20 sur le compte 9206.47 « Fonds de construction de la crèche » en compensation des dépenses pour l'acquisition de 2 étages équipés pour l'exploitation d'une garderie de 44 places, dont 10 places en nurserie ;
12. de charger la Municipalité de porter régulièrement au budget courant de la Ville, dès 2026, les charges et recettes liées à cet objet.

Ainsi délibéré en séance du **15 mai 2025**.

Adopté à une large majorité (une dizaine d'abstentions) **tel qu'amendé**.

Pour extrait conforme le 16 mai 2025.

Philippe Herminjard
Président

Carole Dind
Secrétaire

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

